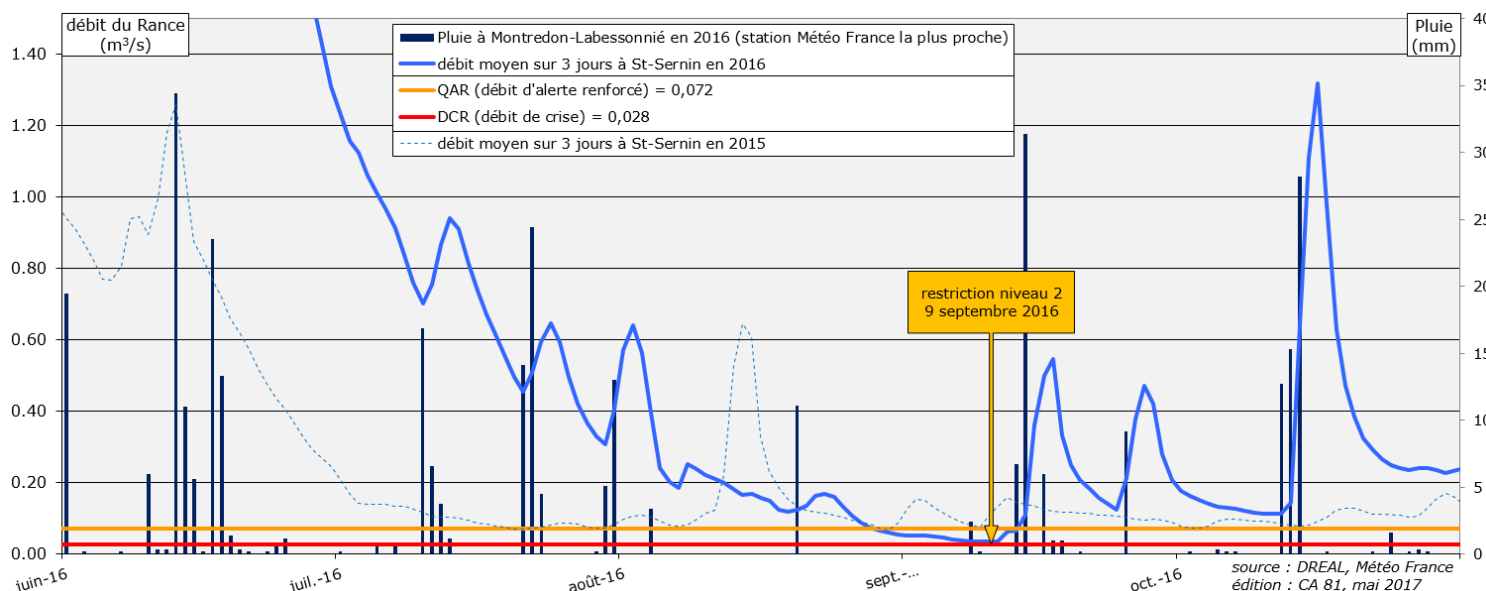


Débit durant l'étiage 2016 : le Rance à Saint-Sernin



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,13 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,04 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées

9 préleveurs irrigants potentiels
84 ha potentiellement irrigués
413 m³/h (débit cumulé des pompes)
129 256 m³ autorisés
65 206 m³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

En nappes déconnectées

pas de prélèvement recensé

Plans d'eau : 4 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,04 hm³.

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'OU Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Un volume de réserve de 5 000 m³ a été également acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

L'étiage du Rance a été tardif en 2016, aucune restriction n'est intervenue durant la période de pointe de l'irrigation. En effet, le débit du Rance a été élevé jusqu'au début du mois de septembre. Des restrictions administratives de pompage ont cependant été prises du 9 au 20 septembre 2016. À cette période, il n'y a quasiment plus de prélèvement d'eau pour l'irrigation.



Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et les Chambres d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits prélevés.

Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalignés)
105	Assou
177	Tarn amont en Aveyron
098	Rance
099	Dourdou et Sorgues



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 098 - Rance

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :

(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau

- 1 - 10000
- 10000 - 50000

prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)

- 1 - 200000

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE